



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 9
- absent excusé : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 28 septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, , M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, M. MERLEY, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN .

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BEC (POUVOIR A MME PERROUX), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A MME GUEDES), M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. PUGET (POUVOIR A MME.GREGOIRE), MME JARRIGE (POUVOIR A M. MOLLET), MME CABERO (POUVOIR A M. ROFE), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. FEULLERAT)

Etait absent excusé : M. CADIEU

MME FLORENCE TOULZE est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/99

Objet : Convention avec l'association Alliance Sages- Adages (ASA)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune héberge l'association Alliance Sages – Adages, dite ASA, au 2 impasse du Pic du Midi à L'Union.

Afin d'améliorer la gestion des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la convention existante et notamment de louer ces locaux à titre onéreux à compter du 1^{er} octobre 2022. Ce loyer a été fixé conformément aux règles du marché et en prenant en compte les loyers demandés à l'ASA par ses autres bailleurs.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention annexée.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 031-213105612-20221003-D2022_99-DE



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- Autoriser à signer la convention annexée

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le

- Affiché le

03 OCT. 2022

